

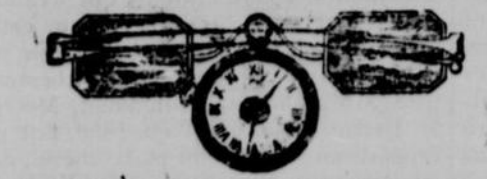
La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Vol. 2.

JOLIETTE, BAS-CANADA, — 8 AOUT 1867.

No. 30.



ANTIME LAPORTE,

HORLOGER & BIJOUTIER.

PLACE DU MARCHÉ.

VILLE DE JOLIETTE.

M. ANTIME LAPORTE, tient constamment un assortiment de Bijoux, etc., aussi complet et varié que possible, et il attire spécialement l'attention sur son choix de

JOUETS D'ENFANTS,
MONTRES,
HORILOGES,
BAGUES,

BRACELETS,
ÉVENTAILS,
MIROIRS,
LUNETTES,
Etc., Etc., Etc., Etc.

M. LAPORTE se charge de toute RÉPARATION dans ces deux branches, qu'il exécute avec soin et sous le plus court délai.
Joliette, 11 Avril 1866.

J. B. ROLLAND & FILS,
LIBRAIRES-ÉDITEURS.

ET IMPORTATEURS D'ÉCRIS

FRANÇAIS, BELGES,

Allemands et Américains.

RUE ST. VINCENT 12 & 14,
MONTREAL.

ASSORTIMENT COMPLET

Livres de Prières et de Littérature; Livres et fournitures d'Écoles; Livres de Comptes et fournitures de Bureaux; Papiers et Enveloppes de Fantaisie; Cadres, Images, Médailles; Crucifix, Chapelets, Médailles et Régniers; Peinture, Boîtes de Mathématiques; Modèles de Dessin et de Broderie; Bijouteries, Montres, Horloges, Miroirs; Parfumeries, Brosses et Peignes; Vases, Fleurs, Statuettes en Porcelaine; Tapiserie Anglaise et Américaine; Cartes à jouer, (agence des Fabriques); Vins et Eau-de-Vie de qualité supérieure.

Spécialité des articles employés dans les Maisons Religieuses Lycées, Collèges, Pensions et Écoles.

B. ROLLAND & FILS.

La Gazette de Joliette.
Journal Politique et Commercial.
IMPRIME ET PUBLIE PAR
FONTAINE & GRANGER,
Rue de Lanaudière, — JOLIETTE.

Publié deux fois par semaine,
Lundi et Jeudi.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
DEUX PIASTRES PAR AN,
Invariablement payable d'avance.

CONDITIONS D'ANNONCES.
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion 50 cts., 121 cts. pour chaque insertion subséquente.

Au delà de dix lignes 7 cts., par ligne pour la première insertion, et 5 cts., par ligne pour chaque insertion subséquente.

On traite de gré à gré pour les Annonces qui ont été publiées trois mois et au delà.

Les abonnements ne seront pas pour moins de six mois.

Il faut leur donner au moins un mois d'avance pour continuer un abonnement.

Tous les lettres, communications etc., devront être adressées franco de port à M. Fontaine & Granger.

ADRESSES D'AFFAIRES.

OLIVIER & BABY,

AVOCATS,

Coin des Rues St. Viateur et Ste. Marie

JOLIETTE.

M. Baby suivra les Circuits de Montcalm et L'Assomption.

Joliette, 11 Avril, 1866.

J. N. A. McCONVILLE,
AVOCAT,

Suivant les différents Cours des Districts de Joliette, Richelieu et Arthabaska.

BUREAU à Joliette et à Drummondville.

Joliette, 11 Avril 1866.

FONTAINE & ARCHAMBAULT,

AVOCATS.

RUE NOTRE-DAME,

L'ASSOMPTION.

MM. Fontaine & Archambault suivront la Cour Supérieure du District de Joliette.

L. U. Fontaine. P. A. O. Archambault.

L'Assomption, 1er. Décembre 1866.

BARTH VEZINA

D. DÉSORMIER,
NOTAIRES.

RUE MANSEAU.

Joliette, 11 Avril, 1866.

B. PERRAULT,

HUISSIER & ENCANTEUR.

RUE NOTRE-DAME,

JOLIETTE.

M. Perrault est encauteur licencié pour le District de Joliette et pour tout le Bas-Canada.
Joliette, 12 juillet 1866.

NARCISSE MARTEL,

HUISSIER

De la cour Supérieure,

Joliette 11 Avril 1866.

DR. F. X. COTE

RUE ST. PAUL

JOLIETTE.

Visible à toute heure.
Joliette, 11 Avril, 1866.

A VENDRE,

500,000 PIEDS

DE

BOIS DE SCIAGE,

Consistant en MADRIERS de trois pouces

de 1ère, et de 2nde. qualité.

MADRIERS DE DEUX POUCES

1ère et 2nde. qualité.

MADRIERS DE 1 1/2 POUCE,

1ère, et 2nde. qualité.

PLANCHES D'UN POUCE,

1ère et 2nde. qualité.

MADRIERS POUR CLOISON,

Lattes, Tringues,

Etc., Etc., Etc.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux

MEDERIC FOUCHER,

St. Jacques de l'Angevin, 11 Avril 1866

A. FONTAINE,

AVOCAT.

RUE DE LANAUDIÈRE,

JOLIETTE.

Feuilleton.

LA
BASTIDE-ROUGE.

VI
L'ATTAQUE.

Suite.

Linguard, debout devant la porte, sa lanterne à la main, était dans une anxiété terrible. Il ne savait s'il devait entrer ou s'enfuir. La crainte qu'un meurtre ne se commît dans sa maison le décida à avancer d'un pas, et il jeta dans la chambre un regard timide.

Le patron gisait encore au pied du lit et commença à peine à se remettre de son étonnement. Sampinelli, tout essoufflé, courait avec une agilité sans égale d'un bout à l'autre de la chambre; Fleuriaux, à demi vêtu, le poursuivait sans relâche, et à chaque rencontre il faisait grêler sur le malheureux Corse des coups de poing capables d'assommer un bœuf.

—Ah! mes drôles! disait-il en ricanant, je vous apprendrai à respecter le repos d'un voyageur... Je veux vous réguler d'un plat de ma façon! J'ai reçu des leçons, à Batavia, d'un honorable gentleman qui n'avait pas son pareil pour la boxe, et j'ai fini par lui casser toutes les dents... Je vais te casser les tiennes, stupide cooney!

Véritablement le pauvre Sampinelli était dans le plus piteux état; son sang coulait en abondance.

—Grâce! grâce, monsieur! s'écria-t-il en se jetant à genoux; ne me tuez pas... Je suis un brave homme! ne me tuez pas; je prierai le bon Dieu pour vous!

Fleuriaux levait déjà le bras pour porter un dernier coup; il le laissa retomber en souriant.

—Ah! ah! tu as donc ton compte! Vous ne vous y frottez plus, j'espère... Mais est-ce toi, Linguard, excellent ami, digne maître de maison! ajouta-t-il en se tournant vers le vieux commis qui se tenait à distance, fortifié derrière une table renversée! eh bien! es-tu content de la manière dont j'ai reçu tes messages? J'ai grande envie de te faire têter du même régale!

Le vieillard recula en balbutiant quelques paroles inintelligibles. Mais pendant cette lutte, le patron avait repris peu à peu ses sens; dévoré du désir de la vengeance, il se releva et s'arma d'un de ses couteaux-poignards que les hommes de sa profession portent d'ordinaire avec eux. Tout à coup il bondit vers Fleuriaux en poussant un cri sauvage.

Fleuriaux ne parut nullement s'émouvoir de cette nouvelle attaque. Il s'adossa à la muraille, tira son couteau à son tour, para dextrement le coup de son adversaire et dit avec son inaltérable sang-froid, en se tenant toujours en garde:

—Eh! eh! un duel à la navaja! Nous connaissons aussi le maniement de cet outil-là. Je me suis exercé plus d'une fois à la Havane avec le brave matador José Sylva y Royas, qui n'a jamais manqué un taureau dans le cirque de Séville.

—Arrêtez! cria Linguard d'une voix égarée; il y a assez de sang de répandu! patron, je vous donnerai tout l'argent que vous voudrez... Fleuriaux, je vous engage ma parole que vous ne serez plus inquiété pour ce maudit papier... Sampinelli, continua-t-il en s'adressant au Corse assis piteusement sur le plancher, aidez-moi à les désarmer.

—Sa nte Madone! répondit Sampinelli d'un ton lamentable, que me demandez-vous? J'ai tous les os luxés, rompus, moulés... Cet homme est le diable en personne!

Les deux adversaires n'écoutaient ni les instances de Linguard, ni les lamentations de Sampinelli. Debout en face l'un de l'autre, le corps bien effacé, le bras tendu, ils restaient dans une immobilité complète, se surveillant du regard, prêts à s'élaner l'un sur l'autre. A la leur incertitude de la lanterne, leurs couteaux et leurs yeux jetaient de sinistres étincelles.

Enfin le contrebandier, emporté par sa rage, se rua aveuglément sur Fleuriaux et voulut le frapper de son arme. Fleuriaux, soude et nerveux, évita les-

tement cette attaque; il essaya de profiter du moment où son ennemi était découvert pour le frapper à son tour. Malheureusement il n'aperçut pas un feuillet qui se trouvait sous ses pieds; il trébucha et tomba à la renverse.

Habile à profiter de cet avantage, le contrebandier se jeta sur lui, et écartant le bras avec lequel le voyageur essayait encore de jeter le coup, il leva son couteau pour l'égorger.

Un cri se fit entendre; on retint avec force la main du patron, en disant d'une voix imposante:

—Malheureux! ne frappez pas!

C'était Maurice. Après avoir erré un moment dans l'obscurité, il était arrivé à temps pour empêcher un crime.

Fleuriaux avait profité de cette diversion pour se dégager des étreintes de son rival. En un instant, il fut debout et sur ses gardes, prêt à recommencer le combat.

La présence inattendue du jeune homme, au milieu de cette scène tumultueuse, avait frappé de stupeur Linguard et ses associés.

—Monsieur Linguard s'écria Maurice avec véhémence, votre maison est-elle donc un coup-gorge, où l'on assassine ceux qui s'y réfugient? Si vous ne craignez Dieu, ne craignez-vous pas la justice humaine? Elle vous demandera compte certainement de ce qui se passe ici, sous vos yeux, et par votre ordre, sans doute?

Linguard leva sa lanterne de manière à éclairer le visage du jeune homme.

—Par l'enfer! s'écria-t-il, c'est l'amoureux? comment s'est-il introduit ici?

—Eh! mais, barbe du prophète! s'écria Fleuriaux, le diable s'est introduit ici pour la revoir cette nuit! Eh bien! mon matelot, vous pouvez vous vanter de m'avoir rendu un fumeux service tout à l'heure par cet enragement de Corse allait me faire une vilaine boutonnière dans le moule de ma veste... Merci, merci! Je ne sais pourquoi, mon garçon, j'aime mieux vous devoir ce service qu'à aucune autre personne au monde!

Et il tendit la main à Maurice, sans cesser toutefois de surveiller le farouche patron.

Linguard était vivement agité; il prévoyait avec terreur les suites possibles de ce nouvel incident. S'avançant vers le patron, il lui dit tout bas d'une voix brève:

—Le soin de notre sûreté nous oblige à prendre un parti décisif. Je voulais les épargner; mais à présent il n'y a plus songer... Patron, il s'agit de mettre à tout prix ces deux hommes hors d'état de nous nuire.

—A tous les diables, vous et vos affaires! répondit le Corse d'un ton irrité; la tête me bout comme un pot-au-feu. Nous avions bien besoin de nous mêler de ce qui ne nous regardait pas; nous avons été assez rudement punis, je pense... Maintenant, pour votre peau pleine de lous, je ne tarderai pas d'une minute à aller rejoindre ma felouque, car elle doit être rudement secouée là-bas, sur les rochers de la côte!

—Comment! patron, dit Linguard avec effroi, vous m'abandonnez? Demain ils vont porter plainte contre vous, et.....

—De quoi m'accuseront-ils? d'avoir reçu des coups appliqués avec une vigueur infernale! Si l'on est poursuivi pour cela, vos rats de terre pourront venir me chercher à mon bord, ils trouveront à qui parler... Allons! te lève-tu, misérable ver de terre?

—Ah! signor! gémit Sampinelli sans bouger, je ne puis ni me coucher, ni m'asseoir, ni me tenir debout... Je suis aussi brisé que si j'étais tombé du haut du grand mât d'une frégate sur le pont.

Auguste Fleuriaux, qui, pendant cette conversation, était resté à l'autre extrémité de la chambre avec Maurice, s'avança vers le malencontreux marin.

—Attendez, camarade, dit-il avec une bonhomie singulière en le soulevant avec vigueur, les ennemis ne sont pas des Tigres. C'est moi qui vous ai mis dans cet état, c'est à moi de vous aider, maintenant que la bataille est finie... Allons, mon brave, cette petite bourrasque ne doit pas vous décourager; quand vous voudrez je vous donnerai votre revanche.

—Non pas! non pas! répondit le pauvre Sampinelli; je vous remercie, signor; je ne demande pas de revanche; j'y laisserais ma misérable vieillesse!

Fleuriaux sourit avec malice.

—Et vous, mon vaillant picador, réprit-il en s'adressant au patron, sans aucune aussi... Quand il vous plaira de recommencer notre passe à la navaja, je serai à vos ordres; il n'y aura pas une autre fois de satané fauteuil pour me faire tomber! A revoir donc, mes chers amis; bonsoir et felice notte.

Les deux contrebandiers lui jetèrent, l'un un regard piteux, l'autre un regard de menace, et ils sortirent de la chambre. On les entendit s'éloigner clopant clopant dans le corridor voisin.

—Tel vient chercher de la laine qui s'en retourne tondue! dit Fleuriaux en se frottant les mains dès qu'ils eurent disparu; et maintenant, mon bon Linguard, mon respectable ami, continua-t-il en se tournant vers le maître du logis, nous allons causer librement, si vous le trouvez bon.

Linguard était comme hébété du résultat de cette scène; il se voyait à la merci de son ennemi. Cependant il s'efforça de paraître calme et même enjôlé.

—J'espère, mon cher Tête-à-l'Envers, dit-il en essayant de sourire, que vous ne prendrez pas au sérieux une mauvaise plaisanterie. Vous avez pu entendre ce que j'ai expressément recommandé à ces gens de ne vous faire aucun mal. Je voulais seulement vous obliger à me montrer ce papier qu'il est si important pour moi de connaître; ces pauvres diables, que vous avez si mal menés, étaient chargés de s'assurer si réellement vous aviez cette pièce sur vous....

—Je comprends très-bien. Tu as des manières obligées de faire faire ce que l'on ne veut pas. Eh bien! nous verrons ce que pensera le procureur du roi de ces charmants procédés. M. Longpré me conduira demain chez le prochain magistrat, et je conterai l'histoire dans le plus grand détail... L'ami Maurice pourra aussi rendre témoignage de la façon pleine de délicatesse avec laquelle ce lutor, que tu appelles le patron, m'invitait, le couteau sur la gorge, à montrer le papier en question.

—Pas de menaces, dit Linguard d'une voix sourde et contenue; vous êtes encore en mon pouvoir, chez moi....

—Allons donc! tu serais trop lâche pour m'attaquer ou me faire attaquer, maintenant que j'ai un compagnon disposé à me soutenir!

—Et je vous défendrais, monsieur, dit Maurice avec assurance, au risque de ma pauvre vie.

—Qu'il prenne garde à lui-même! Il s'est introduit à la Bastide, la nuit, à l'insu de tout le monde; je puis le considérer comme un malfaiteur et le traiter comme tel.

—Cela ne serait pas prudent, monsieur Linguard, répliqua Maurice; les dames Meursanges m'ont vu entrer ici; si je ne réparais pas, votre pouvoir sur elles n'irait pas jusqu'à leur imposer silence.

—Les dames Meursanges! ré péta Linguard épouvanté; elles ne dorment pas? Elles ont dû entendre....

—Elles savent en partie ce qui se passe, et leur témoignage ne vous serait pas favorable. D'ailleurs les mitres de l'abbaye de la Belle Maguelonne nous ont vus partir ce soir, M. Fleuriaux et moi, pour la Bastide-Rouge.

—Tu es de tous les côtés, mon pauvre Linguard, dit Fleuriaux avec une pitié ironique. Voyons, résigne-toi; tu as été vaincu; il faut savoir se soumettre à la loi du vainqueur. Ecoute, je serai généreux avec toi comme avec les autres, je t'offrirai la paix, à certaines conditions.

—La paix! s'écria Linguard avec empressement, oh! parlez! parlez!

—Quand je dis la paix, c'est une que je devrais dire.... Enfin, je consens à oublier les beaux exploits de cette nuit et à l'accorder un délai de quinze jours pour me rendre tes comptes, si tu veux à ton tour m'accorder ce que j'ai à te demander.

—Quelles sont ces conditions?

—D'abord, dit Fleuriaux en ayant l'air de chercher, tu me remettras une centaine de lous avant toute espèce de pourparlers; je veux être vêtu convenablement et réparé dans mon pays natal en véritable nabab.

—Accordez, dit Linguard; vous aurez ce argent demain matin, ce soit même si vous le désirez.

—C'est bien, bonsoir (ce qui, en galibi de Cayenne, veut dire non anti). L'autre condition est celle-ci: tu ne t'opposeras plus au mariage de mon libérateur Maurice, ici présent, avec mademoiselle Meursanges, la pupille; ce brave garçon sera admis tous les jours auprès

d'ele en attendant que les formalites necessaires pour le mariage soient remplies.

Le jeune homme, sans parler, serra la main de Fleuriat. Linguard fit la grimace.

A continuer.

LA GAZETTE DE JOLETTE

JOLETTE, 8 AOUT 1867.

Ceux qui ne connaissent de la politique que les mensonges contenues dans une brochure publiée dernièrement par un démocrate échoué intitulée: "La Confédération.— Couronnement de dix années de mauvaise administration,"

Ceux aussi qui se servent de cette brochure comme d'un document officiel et qui veulent appuyer leurs mensonges avec une telle pièce, devront nous parler aussi bientôt des garanties données aux protestants du Bas-Canada.

Nous citons la loi qui établit les écoles séparées en Haut-Canada.

(Sanctionné le 5 Mai, 1863.)

CONSIDÉRANT qu'il est juste et opportun de réintégrer les catholiques romains du Haut-Canada dans l'exercice de certains droits concernant les écoles séparées dont ils jouissent autrefois, et d'établir une plus grande uniformité entre les lois qui régissent les écoles séparées et celles des écoles communes;

Tout nombre de personnes comprenant au moins cinq chefs de famille étant propriétaires ou locataires, résidant dans les limites d'aucun arrondissement scolaire d'un township, village ou ville incorporé, ou dans les limites d'un quartier d'aucune cité ou ville, ET ANCIEN CATHOLIQUES ROMAINS, pourront convoquer une assemblée publique des personnes qui désireront établir une école séparée pour les catholiques romains de tel arrondissement scolaire ou quartier, pour l'élection de syndics pour l'administration d'icelle.

Les syndics des écoles séparées élus jusqu'à ce jour ou qui le seront à l'avenir, conformément aux dispositions du présent acte, dans les différents quartiers d'une cité ou d'une ville, formeront une seule corporation sous le nom de "LE BUREAU DES SYNDICS DES ÉCOLES CATHOLIQUES ROMAINES SÉPARÉES" pour la cité (ou ville) de

Les syndics des écoles séparées constitués en corporation en vertu de cet acte, auront les mêmes pouvoirs d'imposer, de prélever et de percevoir des taxes d'école ou souscriptions sur les personnes qui envieront leurs enfants aux écoles séparées ou qui souscriront pour leur soutien, et tous les autres pouvoirs à l'égard de ces écoles séparées que les syndics des écoles communes ont et possèdent en vertu des dispositions de l'acte concernant les écoles communes.

Tout contribuable qui paiera des taxes, soit comme propriétaire ou locataire, et qui, par lui-même ou par son agent, aura donné avis par écrit le ou avant le premier jour de mars d'aucune année, ou donnera avis le ou avant le premier jour de mars de l'année courante, au greffier de la municipalité, qu'il est catholique romain et contribue au soutien d'une école séparée située dans la dite municipalité ou dans une municipalité adjacente, SERA EXEMPT DE TOUTES TAXES IMPOSÉES pour le soutien des écoles communes et des bibliothèques des écoles communes, ou pour l'achat de terrains ou constructions de bâtiments pour les écoles communes, dans la cité, ville ou village incorporé ou l'arrondissement dans lequel il réside, pour l'année courante ou pour toute année subséquente, tant qu'il continuera de contribuer au soutien d'une école séparée.

Chaque école séparée AURA DROIT A UNE PART DU FONDS OCTROYÉ ANNUELLEMENT PAR LA LÉGISLATURE DE CETTE PROVINCE pour le soutien des écoles communes, ET AURA AUSSI DROIT A UNE PART DANS TOUS LES

AUTRES OBTIENS PUBLICS, placements, et allocations votés ou qui le seront à l'avenir pour les fins d'écoles communes par la province ou les autorités municipales, selon la moyenne du nombre des élèves fréquentant toute école les douze mois précédents.

Pour tout le reste de bonne foi la différence est sensible et l'on comprend immédiatement que la minorité catholique du Haut-Canada a plus de garanties et de privilèges que la minorité protestante du Bas-Canada.

On lit dans la Globe du 14 mai 1863: M. John A. McDonald a été LE CHEF DES ADVERSAIRES DE LA REPRÉSENTATION BASÉE SUR LA POPULATION ET LE CHEF DES PARTISANS DES ÉCOLES SÉPARÉES durant la dernière session.

En 1863, M. Dorion ne déclara-t-il pas en chambre qu'il était convenu avec M. Brown d'accorder aux catholiques du Haut-Canada des écoles séparées semblables à celles d'Irlande.

Vous-avez-vous savoir quelles sont ces écoles d'Irlande? En Irlande, on exige que dans toutes les écoles pour l'instruction des enfants pauvres, on fasse en présence de tous les élèves de l'école, la lecture de la bible sans notes et que le catéchisme et tous les livres de même genre soient exclus. (Mgr. Murray, archevêque d'Irlande.)

Voici du reste ce qu'écrivait l'évêque catholique de Toronto au surintendant de l'Éducation, à propos de ces écoles, invoquées par M. Dorion (Voir le Journal Assemblée Législative, vol. XI No 4 Appendice E.)

Ma dernière lettre n'est émanée que d'après 18 mois d'observations, et de patientes représentations que contre un système d'écoles que ma conscience d'évêque catholique repousse de toutes ses forces pour les âmes qui me sont confiées, et qui malgré vos explications je vous le répète sans crainte et sans respect humain aucun, est pour nous catholiques une persécution déguisée, unanimement et rigoureusement condamnée par d'autres évêques que moi.

Laissez-moi donc, monsieur le surintendant, obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes et résister comme le loyal et conciliant archevêque résister à votre malheureux système d'école, n'efforcez d'en arracher mes chers enfants et de remédier à ce grand fléau. En pressant notre gouvernement de nous donner un système qui nous convienne, un système qui ne rende pas à la condition des irlandais pire qu'en Irlande, un système digne de ce libéralisme américain ou canadien tant vanté dans le monde, à moins que le Haut-Canada ne préfère continuer ce que je ne puis appeler en logique rigoureuse, qu'une persécution cruelle et déguisée.

Du reste, le bill fut présenté par un conservateur du Haut-Canada, M. Scott. Maintenant, rapprochons la loi des échos du texte de la nouvelle constitution, qui se lit comme suit savoir:

93. Dans chaque province la législation pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes: (1) Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi, à classe particulière de personnes dans la province, particulièrement aux écoles séparées.

(2) Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'union, aux écoles séparées et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de Sa Majesté, seront et sont par le présent étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de Reine dans la province de Québec.

(3) Dans toute province ou un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi, lors de l'union, ou sera subséquemment établi par la législature de la province, il pourra être interjeté appel au gouverneur général en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Ma-

jesté relativement à l'éducation.

(4) Dans le cas où il ne serait pas décrété telle loi provinciale que, de temps à autre, le gouverneur général en conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, — ou dans le cas où quelque décision du gouverneur général en conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas mise à exécution par l'autorité provinciale compétente, — alors et en tout tel cas, et en tant seulement qu'il en soit constaté de chaque cas l'existence, le parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur général en conseil, sous l'autorité de cette même section.

Nous avons déjà dit que les libéraux faisaient une opposition systématique au gouvernement actuel. L'une des meilleures preuves à l'appui de notre thèse est que les libéraux, M. Dorion en tête, avaient inclus dans leur programme depuis un grand nombre d'années, qu'il était désirable, en vue des difficultés sectionnelles, d'établir la confédération.

Voici ce que M. Dorion, le 25 avril 1861, donna avis qu'il soumettrait.

Résolu—1. Que les inconvénients qui résultent de l'union législative entre le Haut et le Bas-Canada, rendent la dissolution de cette union désirable.

Résolu—2. Qu'un comité soit nommé par l'enquêteur des moyens de former une nouvelle organisation politique et législative de ces deux provinces du Haut et du Bas-Canada, soit en établissant leurs anciennes divisions territoriales ou en divisant chaque province pour former une confédération, ayant un gouvernement fédéral et une législature locale pour chacune des nouvelles provinces, et pour aviser aux moyens de régler les affaires du Canada d'une manière équitable pour les différentes parties de la province.

Et dans le Rapport du Comité libéral en 1859 on lit:

« Votre comité s'est donc convaincu que soit que l'on considère les besoins présents ou l'avenir du pays, la substitution d'un gouvernement purement fédéral à l'union législative actuelle offre la véritable solution à nos difficultés, et que cette substitution nous ferait éviter les inconvénients, tout en conservant les avantages que peut avoir l'Union actuelle. »

Il semble donc que la seule alternative qui s'offre maintenant aux habitants du Bas-Canada est un choix pur et simple entre la dissolution de l'Union ou la confédération d'un côté, et la représentation basée sur la population de l'autre.

(Signé) A. A. DORION, L. A. DESSAULLES, L. T. DRUMMOND, Y. D. MCGEE.

Le 30 mai 1860, M. Dorion se prononce comme suit:

Je regarde, dit-il, l'union fédérale du Haut et du Bas-Canada comme le noyau de la grande confédération des provinces de l'Amérique du Nord que j'appelle de mes vœux, (to which he looked forward). En concluant, je dois vous dire que je voterai pour la résolution parce que c'est le seul moyen qu'il y ait de sortir de nos difficultés. Je crois que l'union de toutes les provinces viendra avec le temps.

En 1864, le 14 mars, M. Brown fit nommer un comité de vingt membres qui fut chargé de trouver un moyen de faire disparaître les difficultés sectionnelles. Ce comité se composait de MM. Cameron, Cartier, Chapais, Cauchon, Dickson, A. A. DORION, Dunkin, Foley, Galt, Holton, Joly, J. A. McDonald, J. S. McDonald, McDougall, McGee, McKellar, Scoble, Street, Turcotte, et Brown.

Le 14 juin suivant, M. Brown, président du comité, faisait rapport: Que le comité s'était réuni huit fois et s'était efforcé de trouver aux difficultés existantes une solution qui pût avoir l'approbation des deux sections de la province; qu'il y avait chez les membres du comité une forte tendance vers des changements dans le sens du système fédéral appliqué soit au Canada seul, soit à toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, et que le comité avait fait assez de progrès pour être justifiable de recommander que la question fût encore renvoyée à un comité à la prochaine session du parlement.

Au reste, les libéraux savaient en 1859 que leurs partisans menés s'opposeraient au projet de l'Union pure et simple, et ils disaient dans leur rapport:

« Il ne faut, cependant pas oublier que lors même que nous le voudrions, nous ne pourrions pas rétablir l'ordre de choses qui existait avant l'Union. Quoique le progrès vers la consolidation de cette Union, par la fusion de ses principaux éléments qui composent notre population, ou par l'assimilation de leurs lois et de leurs institutions, ait été à peu près nul, une dette publique énorme et dont toute la

province est responsable, a été créée et se trouve représentée par des travaux publics communs aux deux provinces et qui leur sont également nécessaires. Ayant des biens communs et les mêmes créanciers, il serait difficile, sinon impossible de parvenir, du consentement de ces derniers, à une division équitable de ce qui devrait appartenir à chaque section. L'ancienne difficulté de partager d'une manière équitable, entre les deux provinces, les revenus des domaines, renaîtrait de suite, mais d'autant plus grave que les rapports commerciaux développés depuis l'Union, se sont plus compliqués et ont reçu plus d'extension. La nécessité de trouver une base pour faire ce partage, dans le cas d'une dissolution, est évidente; parce que ni l'une ni l'autre des provinces ne pourrait longtemps se soumettre aux dépenses et aux inconvénients qui résulteraient d'un système distinct et séparé pour la perception des revenus dans deux provinces si étroitement liées, tant sous le rapport géographique et commercial, qu'à cause de leur dépendance commune de la mère-patrie.

Mais, outre ces objections saillantes, auxquelles il n'a été fait qu'une légère allusion, il s'en présente d'autres à une dissolution pure et simple, qui sont d'un plus grand poids encore, au point de vue des destinées futures du pays et du rôle qu'il est appelé à jouer dans les affaires de ce continent.

(Signé) A. A. DORION, L. A. DESSAULLES.

Et en Mai 1860, M. Dorion ne disait-il pas qu'il appelait de tous ses vœux la confédération de toutes les provinces de l'Amérique du Nord?

Voyons dans le rapport de 1859 où il est dit:

Le système que l'on propose ne pourrait aucunement diminuer l'importance de cette colonie, ni porter atteinte à son crédit, tandis qu'il offre l'avantage précieux de pouvoir se prêter à toute extension territoriale que les circonstances pourrissent, par la suite, rendre désirable, sans troubler l'économie générale de la confédération.

(Signé) A. A. DORION, LEWIS T. DRUMMOND, L. A. DESSAULLES, THOS. D'ARCY MCGEE.

De quoi se plaint donc les libéraux d'aujourd'hui? — De n'avoir pas fait eux-mêmes la confédération ce qu'elle est aujourd'hui. Là est toute la question.

TOURNÉE ELECTORALE.

M. Cornélius a rendu compte de sa conduite parlementaire, dimanche dernier, devant les Electeurs de la paroisse de Ste. Elisabeth. Nous n'étions pas présent; mais nous pouvons assurer sur la foi des personnes désintéressées qu'il a fait avec beaucoup de talent, d'une manière claire et précise. Il a été écouté avec beaucoup d'attention, et tout le monde a paru approuver sa conduite. Quand nous disons tout le monde, nous devons excepter quelques chauds partisans de l'opposition quand même, qui suivant la pittoresque expression d'un brave cultivateur de l'endroit, piffent aux pieds de l'estrade d'où Mr. Cornélius s'adressait à ses auditeurs.

Lundi dernier, M. Baby et M. Cornélius se rendaient à St. Thomas pour rencontrer les électeurs de cette paroisse. Un tiers au moins de ces derniers s'était rendu chez M. Coutu, près de l'Eglise, pour entendre les deux candidats.

M. Cornélius, pendant une heure parla avec un rare bonheur. M. Cornélius a prouvé une fois de plus qu'il a étudié à fonds la politique du pays et l'histoire générale du Canada. Dans son discours il a passé successivement en revue les divers modes de gouvernement qui nous ont régis. Pui venant à parler des crises ministérielles qu'ont subies tous les gouvernements depuis 1854, il a démontré clairement que le seul moyen de sortir de ces embarras politiques était d'adopter la Confédération, et que le régime qui nous avait été octroyé était le seul désirable pour toutes les provinces formant partie de la Confédération et surtout pour la race canadienne française.

Nous avons oublié de dire que M. Baby a adressé la parole aux Electeurs de St. Ambroise, dimanche dernier. Sa candidature est favorablement vue dans cette localité. Les deux candidats conservateurs auront une forte majorité dans cette paroisse.

Mardi soir, MM. Baby, Cornélius, Crépeau, Lavallée et Godin se sont rencontrés chez M. Pierre Lasalle dans la concession de la côte de l'Assomption. Il y avait un assez bon nombre d'électeurs. La discussion s'engagea et fut suivie avec calme; les auditeurs, sauf quelques criards... écoutèrent attentivement.

M. Cornélius exposa d'abord les raisons qui ont amené le changement de constitution, et il expliqua de quelle manière il avait voté pour cette mesure.

Après M. Cornélius, vint M. Crépeau. Tout son discours consista dans les quelques mots qui suivent: "Messieurs, je vous prie de m'excuser: Je ne m'atten-

dais pas à parler ce soir. J'ai oublié mes notes dans mon sac de voyage... chez M. Deschamps." — Nous aurions aimé à savoir pourquoi M. Crépeau avait laissé ses notes.

Vint M. Lavallée qui parla beaucoup avec une certaine force, mais il n'a pas fait l'impression qu'il s'attendait de produire. A la fin de son discours on aurait dit que M. Lavallée s'adressait à des jurés dans une cour criminelle.

M. Baby vint ensuite et parla pendant environ 3/4 d'heure. M. Baby établit d'abord que par la marche des affaires politiques depuis une dizaine d'années, l'établissement de la Confédération était devenu nécessaire. Que ce n'était pas seulement les conservateurs qui avaient fait passer cette mesure; que cette mesure avait été depuis longtemps incluse dans le programme des libéraux. Que MM. Dorion, Drummond, McGee et Dessaulles avaient en 1859, fait un rapport au comité du parti libéral, démontrant que le système fédératif devait être bientôt adopté pour les Canadas, et qu'il était désirable d'établir la confédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

Que ce rappel de l'union tant désiré par les canadiens, avait été effectuée; que maintenant, cette planche de salut qui nous préservera d'être noyés dans le gouffre américain avec 5 milliards de piastres de dette sur la tête — était regardée à bons droits comme un grand remède et un grand avantage par tous nos hommes sincères de tous les partis, par les partis modérés et logiques, par nos hommes les plus capables, par les membres du parlement anglais qui l'ont fortement recommandé, et par tous nos Evêques de tous les Canadas qui l'ont déclaré une œuvre Providentielle, — pour le plus grand bien religieux et politique du Canada, et surtout des Canadiens-Français.

Il n'y a plus maintenant que les partisans extrêmes parmi nos frères séparés (les annexionnistes), les mécontents et les fausses consciences qui font les difficultés.

Allons, pauvres frères, avouez que vous avez tort, que vous faites pitié avec cette opposition misérable et vos petits moyens! Une bonne fois, marchez dans le bon chemin.

Un fait qui ne nous avait pas peu surpris, mardi soir, à St. Paul, c'est que MM. Godin et Lavallée n'avaient pu dit le plus petit mot de leurs candidats en embryon.

Nous avons connu le fin bout de la farce quand nous avons appris la résignation de M. Gadoury. — Et voilà pourquoi M. Crépeau avait oublié ses notes dans son sac. On pourrait dire de lui qu'il va à la chasse sans fusil ni munition.

Nous conseillons à M. Crépeau de mettre ses notes dans sa tête; — pourvu qu'il n'oublie pas cette dernière à son hôtel.

M. Baby et M. Granchamp visiteront ce jour une paroisse de ce comté, et samedi ils espèrent rencontrer la plupart des électeurs du comté, à Jolette.

NOUVELLES ELECTORALES.

Bellechasse — M. Casault a adressé, dimanche la parole dans le township d'Armagh. M. Casault va remporter une majorité même dans ce château-fort de M. Rémillard. M. Angers avocat a harangué les électeurs de Buckland et ceux-ci abandonnent tous les jours leur ancien député et se rangent en faveur de M. Casault.

Lévis — M. Marceau marchand de St. Henri, se remet de nouveau sur les rangs comme candidat pour la chambre locale en opposition à M. le docteur Blanchet. Ce monsieur avait retiré sa candidature lorsqu'il a été question d'appeler le candidat député de Lévis au cabinet car il ne voulait pas priver le comté de Lévis de l'avantage d'être représenté par un ministre; mais maintenant que la cause qui avait motivé sa retraite a disparu, il sollicite de nouveau les suffrages des électeurs de ce comté.

Montréal. — Il y a eu une assemblée convoquée par MM. McGee et Ogilvie dans la rue St. Laurent où la population est principalement canadienne française mais les tagueurs n'ont voulu permettre à personne venues de toutes parts. La police ne put rien sur à y mettre ordre. Quelques uns des chefs sont connus et vont être poursuivis.

M. McGee a donné de suite avis d'une autre assemblée qui aurait lieu à la pointe St. Charles samedi soir et les autorités ont pris des mesures pour y faire régner l'ordre.

Deux-Montagnes. — Nous étions en erreur lorsque nous avons dit que M. J. B. Daoust retirait sa candidature. Il persiste à se présenter pour les Communes et l'hon. M. Oumet aura à lutter avec M. Prévôt pour la Chambre locale. — Canadien.

MONTCALM.

Nous apprenons que M. S. Lesage, avocat de Montréal, briguera les suffrages du Comté de Montcalm pour la chambre locale. Nous croyons qu'il y a entente entre l'ex-député, M. Dufresne et ce monsieur. La candidature de

M. Lesage sera vu partout avec plaisir et nous croyons que le Comté de Montcalm sera heureux d'être ce monsieur pour son représentant pour aller s'intéresser à ce que nous désirons le plus ardemment voir progresser, l'éducation, la colonisation, la vente des terres publiques etc., etc.

M. Lesage est né à St. Jacques, d'une des familles les plus respectées. Depuis longtemps établi à Montréal, où il pratique comme avocat, il s'est distingué et dans sa profession et dans la littérature qu'il cultive avec ardeur.

M. GADOURY.

Résignataire.

Au tant nous avons été surpris de voir M. Gadoury accepter même malgré lui la candidature que ses faux amis voulaient lui faire presque avaler, comme une pilule dorée, tant nous aurions été de voir ce même candidat ne pas briser le lendemain cette résolution qu'il avait prise hier.

Il fit à ses sollicitateurs la politesse de ne pas les refuser; mais il avait remercié tant de fois, qu'il ne pût s'associer à ce banquet que lui préparaient ses braves et patriotes amis, mais dont il aimait payé tous les frais. Il le savait; il résigna. Et il fit bien.

Ce n'est pas que M. Gadoury n'était pas généralement estimé; mais il n'était pas fait pour la vie politique. Il avait plus de penchant pour la vie industrielle, où il trouva une grande fortune, et il la préféra à la politique qui ne paye pas. M. Gadoury comprend encore mieux que nous s'il a bien fait.

C'est avec plaisir que nous apprenons, qu'il doit y avoir à l'Institut, dimanche prochain une soirée musicale, accompagnée d'expérience s physiques et chimiques. Cette soirée est donnée au profit de la bande de musique de cette ville.

C'est aujourd'hui, pour nous, une bonne occasion de montrer que l'on aime, à encourager et soutenir un corps, qui fait l'amusement de la ville. Car il faut le dire le besoin d'une bande de musique, nous est prouvée, non seulement par son utilité dans les grandes fêtes, mais encore par les joyeuses soirées qu'elle nous donne, et où l'on aime tant à se promener au clair de la lune.

D'après ce que l'on nous apprend, la partie musicale de la soirée, se trouve sous la direction de deux Mrs. dont l'habileté nous est connue; ainsi elle ne peut manquer de réussir. Quand aux expériences, on nous dit qu'il n'y a rien de plus amusant, et en même temps de plus intéressant. A dimanche donc!

Les portes de la salle de l'Institut s'ouvriront à 7 heures P. M.

Le prix de l'admission sera de 25 cts.

Une grande assemblée des Electeurs du Comté de Berthier a eu lieu mercredi, à Berthier.

Plusieurs orateurs distingués, entr'autres M. J. Chapelleau, Piché et U. P. Dorion, ont été entendus à Berthier, pour discuter la politique et affirmer devant le Comté les candidatures respectives de MM. Tranchemontagne et Dostaler. Ils auront pour adversaire le Dr. Paquet, ex-député, et aussi le Dr. Mill, nous dit-on.

ASSEMBLÉE A JOLIETTE.

Les candidats conservateurs rencontreront, samedi, leurs électeurs, à Joliette, croyons nous.

Ils sont en mesure de faire face à tous les adversaires—et à leur prouver, documents en mains, que leurs avances contre eux sont fautes, injustes et hypocrites.

ERRATA.

Dans l'article intitulé "comté de Joliette," publié dans la dernière feuille, les erreurs typographiques suivantes doivent être corrigées; dans le 4ième paragraphe, 16e ligne, le mot "Pays" ne devant pas être en italique; 5ième paragraphe 5ième ligne, au lieu de qui veulent prendre la race canadienne etc, lisez, qui veulent fonder la race canadienne. Même paragraphe, 17ième ligne, au lieu de qui marche la remarque lisez, qui marche à la remorque; 9ième paragraphe 15ième ligne après, pour couper, lisez, pour couper court. Nous omettons de signaler d'autres erreurs que le lecteur a pu facilement apercevoir.

LES BREFS D'ELECTION

Une dépêche, du 5, d'Ottawa, annonce l'émanation des Brefs d'Élection de ce jour là.

Comme nous l'avions annoncé, les élections se feront dans plusieurs comtés vers le 22 et le 25 du présent mois. Nous pouvons compter qu'à cette dernière époque, le tumulte électoral, aura cessé pour nous, la campagne terminée; et M. Crépeau aura le chiffre de sa petite popularité, s'il continue à se présenter, privé de son appui, de son bras droit, M. Gadoury qui a résigné.

RÉSIGNATION.

Le Gén. Michel a résigné le commandement des troupes du Canada, et l'on dit que la position a été offerte à Sir Fenwick Williams.—Canadien.

LA STATUE DE FEU S. P. TACHÉ.

La statue de feu S. P. Taché qui a été commandée à Paris, et pour laquelle la législature a voté \$600, est sur le pont d'être terminée.

Nouvelles et Faits Divers.

Nous avons reçu le premier numéro d'un nouveau journal semi-mensuel, publié à Montréal par M. O. Desjardins, et qui s'est donné pour nom, La Vérité.

Dans le siècle de déception et de mensonges où nous vivons, puisse ce journal être toujours la vérité et rien autre chose que la vérité.

Nous lui souhaitons, en outre, tous les succès possibles.

—Dimanche dernier, un journaliste, du nom de Thomas Kelley, qui avait fêté Bacchus toute la journée, se jeta en bas de la galerie du second étage de sa maison, rue Ste. Catherine; il est mort quelques instants après sa chute, laissant une femme et 8 enfants dans la misère.—Poys.

—Dimanche 21, M. Hilar: Laoureux, cultivateur de la paroisse de St. Clément, a eu la douleur de voir tous ses bâtiments incendiés. Le feu a été mis par une petite fille pendant que le père était absent. Les pertes sont estimées à \$400 environ.—Courrier de Beauharnois.

—La Compagnie de télégraphe de Montréal vient d'établir des bureaux à Terrebonne et à l'Abord à Plouffe.—Ordo.

M. Ferdinand LeFrançois, cultivateur a adressé la parole durant deux heures, hier à la porte de l'église de St. Jean, Ile d'Orléans. Il a annoncé qu'il se portait candidat pour la chambre locale en opposition à l'honorable M. Cauchon.—l'Evénement.

—Dimanche matin on a trouvé noyé au pied d'un quai au Cap Blanc, un petit garçon de 3 ans, enfant de John Donnelly, batelier.—J. de Québec.

—On a trouvé hier après midi flottant vis à vis les moulins de Baradis, le cadavre d'un homme inconnu qui a été transporté à la morgue pour être identifié.—J. de Québec.

—Un charretier du faubourg Saint-Jean, du nom de Joseph Crotenau s'est noyé dimanche en voulant traverser à la nage le lac Berriam ou il était allé conduire deux messieurs à la pêche. Il n'était âgé que de 25 ans.

Le même jour vers 10 heures de la matinée un nommé Amédée Roy de Saint-Sauveur s'est noyé en voulant traverser pour la seconde fois la rivière Saint Charles à la nage.—J. de Québec.

On lit dans l'Evénement. Il paraît que les deux candidats pa tronnés par le gouvernement, dans le comté d'Arthabaska, sont M. Talbot avocat, de cette ville et M. Hébert ancien député de Maganie.

M. Houle persiste à se présenter pour les deux Chambres. Il est question d'une alliance entre M. Sénécal candidat de l'opposition pour les Communes et M. Hemming, candidat ministériel pour la Chambre locale.

UN ENFANT TERRIBLE.—Après dîner—On vient d'amener au salon les deux enfants de la maison: un invité.—Vous êtes-vous bien amusé aujourd'hui, petite Pascaline? Qui, j'ai joué à la madame, je m'ai mis les cheveux de maan

UNE LÉGÈRE ERREUR.—Mardi dernier au cap X...., un pick-pocket, après avoir payé son gro, soulevé les lunettes d'or d'un provincial, qui venait de les poser sur la gueridon. Eh! monsieur! fait et voisin vous emportez mes lunettes.—Oh! pardon, monsieur j'ai cru que c'était mon parapluie.

Le provincial a fait des excuses.

NAISSANCE.

En cette ville, le 3 courant, la Dame de M. J. J. Provost, une fille.

AVIS PUBLIC.

DES SOUMISSIONS pour la construction d'une Eglise et Sacristie dans la Paroisse de Ste. Melanie de D'Aillibout, Comté et District de Joliette, seront reçues par les Syndics de la dite Paroisse, de ce jour au DIX-NEUF du présent mois d'Août (1867).

Les dits Syndics ne s'obligent pas d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire. Les plans et devis sont déposés dans la maison presbytériale de la dite Paroisse, où ils peuvent être examinés chaque jour, depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Par ordre des Syndics, FRANÇOIS FERRAULT, Président des Syndics

Licenses accordées pour le District de Joliette, depuis le 1er Mai jusqu'au 1er Aout 1867.

LICENCES D'AUBERGES

JOLIETTE.

Table listing licenses for Auberges in Joliette, including names like Eus. Villeneuve, Adiph. Perrault, Margt. Stansfield, Méd Parent, Jos. Bourdon, Jos. Deschamps, and And. Rivet.

L'ASSOMPTION.

Table listing licenses for Assomption, including names like James Wright, Eug. Archambault, Jos. Dugas, and Edd. Richard.

REPENTIGNY.

Table listing licenses for Repentigny, including names like Jos. Meunier, Jos. Emond, and André Lachapelle.

ST. PAUL L'HERMITE.

Table listing licenses for St. Paul l'Hermitte, including names like Ant. Mazuret dit Lapierre, Adlp. Trepanier, and Léon Chaput.

LACHENAIE.

Table listing licenses for Lachenaie, including names like H. Bonenfant and Thépl. Duford.

ST. LIGUORI.

Table listing licenses for St. Liguori, including names like Oct. Germain dit Belisle and Claude Pionte.

ST. JACQUES.

Table listing licenses for St. Jacques, including names like Jos. MaJean, ST. CALIXTE DE BEAUPORT, and ST. HENRI DE MASCOUCHE.

Table listing licenses for St. Theodose de Chertsey, including names like Alp. Picard and C. D. Merin.

ST. ESPRIT.

Table listing licenses for St. Esprit, including names like J.-Bte. Marrien and ST. LIN.

ST. LIN.

Table listing licenses for St. Lin, including name like Gil. Gauvreau.

LICENCES DE MAGASINS.

JOLIETTE.

Table listing licenses for Magasins in Joliette, including names like Ed. Renaud, Ed. Migue, U. Foucher & C Labreche, Jos. Bernard, D. Laforis & J. Pelletier, A Kelly, Jacob Gouger, Narcisse Légare, Isaïe Ritchot, and Laundry Chaput.

L'ASSOMPTION.

Table listing licenses for Assomption, including names like U. Archambault, C. Chaput, Z. Cazenove, and A. Chaput.

ST. FELIX DE VALOIS.

Table listing licenses for St. Felix de Valois, including names like George Reaud and Jos. Mansseau.

ST. JEAN DE MATHA.

Table listing licenses for St. Jean de Matha, including names like F. X. Lasalle and Jérém Brault.

ST. ALPHONSE.

Table listing licenses for St. Alphonse, including name like Ritchard Parcel.

STE. MELANIE.

Table listing licenses for Ste. Melanie, including name like Guill. Ribard.

ST. JACQUES.

Table listing licenses for St. Jacques, including name like Médéric Foucher.

ST. ALEXIS.

Table listing licenses for St. Alexis, including names like J.-Bte. Brault, fils and ST. LIN.

ST. LIN.

Table listing licenses for St. Lin, including names like J.-Bte. Ethier and ST. ESPRIT.

ST. ESPRIT.

Table listing licenses for St. Esprit, including names like Chr. Dalpé and J. D. Percheron.

ST. ROCH.

Table listing licenses for St. Roch, including names like Alexis Beaudoin, Eusébe Chaput, and Séraphin Poitras.

LICENCES DE COLPORTEURS.

Table listing licenses for Colporteurs, including names like Jos. Vaisot and A. DELISLE.

Percepteur du Revenu de l'Intérieur pour le District de Joliette.

ECOLE SUPERIEURE.

J'informe le public que le 10 Septembre prochain, j'ouvrirai, à l'Épiphanie, une Ecole Supérieure, où j'instruirai les jeunes gens et les jeunes personnes qui désireraient obtenir des diplômes d'Ecole Modèle. J'enseignerai les langues française et anglaise, le dessin et la tenue des livres, etc., etc. Une maîtresse anglaise sera attachée à mon établissement, en sorte qu'on ne parlera qu'en anglais aux élèves pendant les classes. Les élèves pourront se pensionner chez moi ou ailleurs, au gré des parents. Le prix de l'enseignement n'est modique et les conditions faciles. S'adresser à l'Épiphanie, à MADAME ISABE GERVAIS.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois à deux étages, bien terminée, avec une boulangerie y adjoignant, et autres dépendances, situées sur la principale rue du village de la paroisse de St. Esprit. Une bâtisse adjoignant est disposée en magasin.

Conditions libérales.

S'adresser à Joliette, à

EUSÈBE VILLENEUVE,

Joliette, 2 mai 18 7.



PROVINCE DU CANADA

BUREAU DU SECRÉTAIRE-PROVINCIAL.

OTTAWA, 31 mai 1867.

Avis est par le présent donné que les personnes qui requièrent des passe-ports devront s'adresser jusqu'à avis contraire, à ce Département, transmettant en même temps un certificat d'identité accompagné dans chaque cas d'une description de l'apprenant, signé par un Juge de Paix, aussi avec un honoraire de une piastre.

Wm. McDougall, Secrétaire.

7 Juin.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES!

1,000 Minots de Blé.

2,000 Poches de Fleur forte.

FARINE EN QUARTS.

DE TOUTES LES QUALITES.

250 Tinettes grasse pactée à Montréal sous leur direction.

Lard en quart "Mess" inspecté,

"Thin Mess" "

"Prime Mess" "

"Thin Sides" "

500 JAMBONS

GARANTIS FRAIS FUMÉS.

—EN OUTRE:—

Leur STOCK ordinaire

D'ÉPICERIES,

VINS,

LIQUEURS, &c.,

ET EN GROS.

A des prix qui défient toute compétition.

OVIDE DUFRESNE & CIE.,

No. 287 & 289,

RUE DES COMMISSAIRES.

MONTREAL.

Montréal, 11 Fèv. 1867.

HOTEL DU PEUPLE.

ADOLPHE PERRAULT à l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a ouvert le PREMIER MAI courant un

HOTEL

Au coin des Rues

ST. PAUL ET NOTRE-DAME

Presque en face du Marché.

où il aura constamment des BOISSONS de première qualité. La table sera toujours bien servie et les plus grands égards seront prodigués aux voyageurs qui visiteront cet établissement.

Les gens de la Campagne y trouveront des écuries et remises convenables pour leurs chevaux et voitures.

Joliette, 2 Mai 1867.

L. A. BEROME;

Artiste Photographe

EN FACE DU MARCHÉ,

PLACE SOURGET

JOLIETTE.

Joliette, 20 Août 1866.



COMPAGNIE DU RICHELIEU.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

ENTRE

MONTREAL ET QUEBEC,

ET LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE

Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres Ports intermédiaires.

A partir de Lundi, le 6 mai, et jusqu'à avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit, savoir:

Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du quai Richelieu vis-à-vis la Place Jacques-Cartier pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis soirs à 7 heures précises, arrêtant en allant et revenant, aux ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Vapeurs Océaniques, à Québec, seront certaines de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce Vapeur, vu qu'un Tender devra les transporter aux Steamers Océaniques, et cela sans charge extra.

Le Vapeur MONTREAL, Capt. R. Nelson, partira tous les Mardis, Jeudis et Samedis soirs à 7 heures précises, pour Québec, arrêtant, en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan.

Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. Duval, partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières, tous les Mardis et Vendredis, à deux (2) heures P. M., arrêtant en allant et revenant à Sorel, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamachiche, Port St. François; et partira de Trois-Rivières pour Montréal tous les Dimanches et Mercredis, à deux heures P. M., arrêtant à Lanoraie. A son voyage de Vendredi de Montréal il se rendra à Champlain.

Le Vapeur L'ETOILE, Capt. Évariste Latorce voyagera sur les Rivières St. François et Yamaska, en connexion avec le Vapeur Columbia, à Sorel.

Le Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Daverly, partira du Quai Jacques-Cartier pour Sorel, tous les Mardis et Vendredis, à deux heures P. M., arrêtant en allant et revenant, à Repentigny, Lavallée, St. Sulpice, Lanoraie et Berthier; et partira de Sorel tous les Dimanches et Mercredis à 4 heures P. M.

Le Vapeur CHAMBLEY, Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les Mardis et Vendredis, à deux heures P. M., arrêtant, en allant et revenant, à Verchères, Contrecoeur, Sorel, St. Ours, St. Denis, St. Antoine, St. Charles, St. Marc, Belœil, St. Hilaire et St. Mathias, et partira de Chambly tous les Samedis, à deux heures, P. M., et les Mercredis à midi pour Montréal.

Le Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier tous les jours (les dimanches exceptés), à trois heures P. M., et se rendra à l'Assomption les Lundis, Mercredis et Vendredis, arrêtant en allant et revenant à Boucherville, Veureux, Bontde-Isle et St. Paul l'Érmitte, et à Terrebonne les Mardis, Jeudis et Samedis, arrêtant aussi, en allant et revenant à Boucherville, Veureux, Bont-de-Isle et Lachenaie. Il partira de l'Assomption tous les Lundis, à 7 heures, A. M., Mercredis à 6 heures, Vendredis à 5 heures, Et de Terrebonne, les Mardis, à 5 heures, Jeudis à 7 heures, et Samedis à 6 heures.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un Connaissance, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No. 293, Rue des Commissaires.

J. B. LAMERE,

Agent-général.

Bureau de la Cie. du Richelieu, }
Montréal, 6 Mai 1867. }



CHEMIN A LISSES.

Depuis le 25 AVRIL courant jusqu'à la fin de l'automne prochain, les chars de "La Compagnie du chemin de fer de l'Industrie à Lanoraie," quitteront Joliette, tous les

LUNDIS ET JEUDIS,

à SIX heures A. M., pour conduire les passagers et transporter le fret à Lanoraie où l'un des bateaux de la Compagnie du Richelieu attendra le convoi.

Les MARDIS et VENDREDIS, les chars quitteront Lanoraie aussitôt après l'arrivée du Bateau à Vapeur.

Les chars arrêteront en allant et revenant à St. Thomas.

Les gens de la campagne y trouveront une cour spacieuse et des écuries convenables pour leurs chevaux.

Joliette, 12 Octobre 1866.

Les gens de la campagne y trouveront une cour spacieuse et des écuries convenables pour leurs chevaux.

Joliette, 12 Octobre 1866.

EUZÈBE VILLENEUVE.

HOTELLIER.

Informe le public qu'il a fait des changements dans son établissement situé

Coin des Rues Mansseau et Place Bourget.

M. Villeneuve occupe actuellement 3 appartements de la maison de M. Lafontaine; ce qui lui permettra de recevoir un très grand nombre de personnes d'une manière convenable.

Sa table sera servie des meilleurs mets, et les meilleures boissons seront offertes aux voyageurs.

Les gens de la campagne y trouveront une cour spacieuse et des écuries convenables pour leurs chevaux.

Joliette, 12 Octobre 1866.

A STROLOGIE.

L'UNIVERS STUPEFIE
Par ses révélation étonnantes.
DE LA GRANDE ASTROLOGUE.
Madame H. A. Ferrigo.

Elle dévoile des secrets inconnus au mortel. Elle rend le bonheur à ceux que des événements douloureux, des catastrophes, des chagrins en amour, des pertes de relations ou d'amitié, ou d'argent, &c., ont réduit au désespoir. Elle réunit ceux qui sont séparés depuis longtemps, donne des informations sur les amis, parents, amants absents, fait recouvrer les effets perdus ou volés, vous dit quel genre d'affaires vous êtes le mieux qualifié à poursuivre et dans lequel vous serez le plus malheureux, amène des mariages rapides et vous dit exactement le jour de votre union et vous donne le nom, le portrait et le caractère de la personne qui vous est destinée. Elle pénètre vos propres pensées et par sa puissance presque surnaturelle dévoile les mystères obscurs et cachés de l'avenir. Des astres que nous voyons au firmament—des astres maléfaisants qui dominent dans la configuration—de l'apparence et de la disposition des planètes et des étoiles fixés dans le ciel au temps de la naissance, elle apprend la destinée future de l'homme. Ne manquez pas de consulter la plus grande astrologue du monde. Cela ne vous coûte qu'une bagatelle et il se peut que vous n'avez jamais eu pareille chance à l'avenir. Prix de la consultation, avec portrait et informations désirées \$1. Ceux qui sont éloignés peuvent consulter Madame par lettre avec autant de sûreté et de satisfaction qu'en personne. Une carte explicite pleine et entière contenant toutes les informations désirées et le portrait inclus, envoyée par la maille sur réception du prix plus haut mentionné. Le secret le plus absolu sera gardé et toute correspondance sera détruite ou renvoyée. Des témoignages et références de la plus haute respectabilité seront fournis sur demande. J'écris franchement et librement le jour du mois et l'année de votre naissance, et joignez-y une boucle de vos cheveux.

Adressez :
MADAME H. A. FERRIGO,
 P. O. Drawer, [tiroir] 293, Buffalo, N. Y.

CONNAISSEZ VOTRE DESTINÉE.
 Madame E. F. Thornton, la célèbre astrologue, Clairvoyante et Psychométricienne anglaise, qui a émerveillé les savants du Vieux Monde, réside maintenant à Hudson, New-York, Madame Thornton possède le don de seconde vue à un si haut degré, qu'elle peut dévoiler des faits de la plus haute importance aux célibataires ou personnes mariées des deux sexes. Dans ses extases, elle vous fait le portrait de la personne que vous marierez et avec l'aide d'un instrument d'une grande puissance, nommé Psychomètre, elle exécute une copie parfaite de l'épouse future de la personne qui le consulte; elle fixe aussi la date du mariage, la position sociale, les principaux traits du caractère, etc., de telle personne: Des milliers de certificats sont là pour attester que ce n'est pas de la blague. Sur demande elle expédiera un certificat attesté ou une garantie écrite que le portrait transmis est authentique. En transmettant par lettre une petite mèche de cheveux et désignant le lieu de votre naissance, votre âge, vos dispositions et votre teint, et y ajoutant cinquante centimes accompagnés d'une enveloppe affranchie adressée à vous-même, vous recevrez par le retour de la maille le portrait et les renseignements désirés. Toutes communications strictement confidentielles: Adressez confidentiellement, à MADAME E. F. THORNTON, Bureau de Poste, Boîte 223 Hudson, N. Y.

AFFLIGES !

NE SOUFFREZ PLUS!

Quand par l'usage de l'ELEXIR DU DR. JOINVILLE vous pouvez être guéris permanemment, pour une bagatelle.

Le succès extraordinaire obtenu par cette inestimable médecine pour la faiblesse physique et nerveuse, la débilité générale, la prostration et la perte de l'énergie musculaire, la rend la plus précieuse découverte jusqu'ici.

Elles fait disparaître toutes affections nerveuses, incapacité d'étudier ou de travailler, perte de mémoire, confusion, idée de suicide, craintes de folie, &c., &c., ramène l'appétit et renouvelle la santé détruite par les excès.

Jeunes gens, ne vous laissez pas blâmer par les charlatans et les médecins ignorants, mais demandez sans délai l'Elixir et soyez de suite rappelés à la santé et au bonheur. Une guérison parfaite est garantie dans tous les cas. Prix, \$1 la bouteille ou quatre bouteilles pour \$3.

Une seule bouteille suffit pour guérir les cas ordinaires.

AUSSE LES PILULES SPECIFIQUES DU DR. JOINVILLE pour la guérison rapide et permanente de la gravelle, des ruptures, hernies et toutes affections des reins et de la vessie. Guérison effectuées d'un à cinq jours. Elles sont préparées avec des extraits végétaux radicalement sans danger pour le système et ne causent jamais de nausées dans l'estomac ni n'affectent l'haleine. Aucun changement de diète n'est nécessaire durant l'usage qui en est fait et leur action n'empêche nullement le malade de vaquer à ses affaires. Prix: \$1 la boîte.

Aucun des deux articles ci-haut mentionnés sera envoyé à n'importe quelle adresse, soigneusement emballés, et franc de port, par la maille ou express sur réception du prix. Adressez tout ordre à BERGER SHUTTS & Co., Chimistes. No. 285, rue River, Troy, N. Y.

Etonnant mais vrai!

MADAME REMINGTON, la Clairvoyante Astrologue et Somnambule la plus célèbre du monde, quand elle est dans l'état de clairvoyance, décrit minutieusement les traits de celle que vous marierez et avec l'assistance d'un instrument d'une immense puissance, connu sous le nom de Psychomètre garantit de produire un portrait parfait et comme vivant du futur mari ou de la future épouse de l'appliquant, avec date du mariage, occupation, caractère, sentiments &c., &c. Ce n'est pas une imposture, attendu que des témoignages innombrables peuvent l'attester.

En donnant le lieu de la naissance, l'âge, les dispositions, la couleur des yeux et des cheveux et en ajoutant cinquante centimes et une enveloppe affranchie à votre adresse à la soussignée, vous recevrez le portrait et les informations demandés par le retour de la maille.

Adressez confidentiellement:

MADAME GERTRUDE REMINGTON.
 P. O. B. 287 West Troy N. Y.

Reparator Capilli.

Jetez bas vos fausses frises et vos perruques; Qui, hôte à plaisir, enlaidissent vos nuques, Venez tous, par mes mains, jeunes et vieux, Vous procurer la beauté des cheveux.

REPARATOR CAPILLI.

Pour rendre les cheveux aux têtes chauves, (quelque soit la cause de leur chute) et procurer une belle barbe, cette composition n'a pas son égal. Par son usage, la barbe croît dans l'espace de deux à trois semaines et les cheveux dans l'intervalle de deux à trois mois. Quelques praticiens ignorants ont prétendu qu'il n'y avait rien qui pût faire pousser les cheveux et la barbe ou en accélérer la croissance. Cela est faux, ainsi que peuvent le démontrer des milliers de témoins vivants, par leur propre expérience. Mais on nous dira, comment distinguer les bons articles des méchants? C'est certainement difficile attendu que les neuf-dixièmes des préparations pour les cheveux et la barbe annoncées sont parfaitement inutiles et vous pouvez avoir déjà dépensé beaucoup sans succès pour en avoir. A cela nous répondrons: essayez le Reparator Capilli: cela ne vous coûtera rien à moins qu'il ne vous satisfasse complètement. Si votre pharmacien n'en a pas, envoyez-nous un piastre et nous vous transmettrons l'article, franc de port, avec un reçu de votre argent qui vous sera remis quand vous le voudrez pourvu que vous n'en soyez pas complètement satisfait. Adressez:

W. L. CLARCK & Co., Chimistes,
 No. 3, rue Fayette Ouest, Syracuse, N. Y.

—UNE JEUNE DAME revenant à la campagne après quelques mois de séjours à la ville fut à peine reconnue par ses amis. Au lieu d'une figure vulgaire, rouge et rustique, elle possédait une complexion douce et vermeille et un teint aussi poli que le marbre, au lieu de 23 ans, elle paraissait n'en avoir que dix-huit. Quant on voulut savoir la cause de ce changement si étonnant, elle répondit franchement qu'elle l'avait obtenu en se servant du BAUME CHIRCAUSSE qu'elle considérait comme une acquisition inestimable pour toute toilette de Dame. Par l'usage de ce cosmétique, Dames et Messieurs amolliront d'au moins cent fois leurs figures. Cette préparation, comme la nature elle-même, est simple dans ses combinaisons et néanmoins ne peut être surpassée par son efficacité à chasser les impuretés, nettoyer et embellir la peau et le teint. Par son action sur l'épiderme, elle chasse toutes les humeurs malfaisantes et en laisse la surface ainsi que la nature l'a voulu, claire, douce, polie et magnifique. Prix: \$1, envoyée par la maille ou l'express, sur réception de la commande par

W. L. CLARCK & Co., Chimistes
 No. 3, rue Fayette Ouest,
 Syracuse, N. Y.

Les seuls agents américains pour cette préparation.

Apprenez une nouvelle bonne et joyeuse, Pour jeunes et vieux, grands et petits, La beauté si rare et si précieuse S'offre à tous; tous peuvent être jolis.

PAR L'USAGE DU

LIQUIDE BLANC,

EMAILLE DE

CHASTELLAR.

Pour améliorer et embellir le teint. La meilleure et la plus parfaite préparation en usage pour donner à la peau une nuance magnifique comparable à la perle—nuance qui ne se rencontre que chez la jeunesse. Elle chasse de suite le hâle, les rougeurs, les boutons, les pustules, la pâleur, les éruptions et toutes autres impuretés de la peau, la laissant blanche et claire comme l'albâtre. Son usage ne peut être découvert par les yeux les plus perçants, et comme elle exclusivement composée de végétaux elle est parfaitement sans danger. C'est le seul en usage chez les Français et les Parisiens le considèrent comme indispensable à une toilette complète. Plus de 30,000 bouteilles ont été vendues l'an dernier—garantie suffisante de son efficacité. Prix, 75 centimes seulement. Envoyé par la maille sur réception de l'ordre et de l'argent, franc de port, par

BERGER SHUTTS & Co., Chimistes,
 No. 285, rue River, Troy, N. Y.

FAVORIS

ET

MOUSTACHES!

Croissent sur la figure la plus imberbe durant trois ou cinq semaines par l'usage du RESTAURATEUR CAPILLAIRE DU DR. SEVIGEE, la découverte la plus étonnante de la science moderne, agissant sur les cheveux et la barbe d'une manière presque miraculeuse. L'élite de Paris et de Londres s'en sert avec un succès flatteur. Les noms de tous les acheteurs sont enregistrés et sa satisfaction n'est pas donnée, l'agent est remis avec plaisir. Prix: par la maille, paquette, e, franc de port, \$1. Des circulaires descriptives et des témoignages envoyés par la maille gratis. Adressez:

BERGER SHUTTS & Co., chimistes.
 No. 285, rue River, Troy, N. Y.

CRISPER COMA!

Oh! qu'elle était belle et charmante, Avec ses yeux noirs et ses blonds cheveux, Dont les tresses luxuriantes Enchantaient et le cœur et les yeux.

CRISPER COMA,

Pour transformer les cheveux des Dames et Messieurs en boucles lustrées et ondoyantes ou en tresses épaisses et éclatantes.

En faisant usage de cet article, les Dames et Messieurs peuvent augmenter mille fois leur beauté. C'est le seul qui puisse, en ce monde, boucler les cheveux rebelles, tout en leur donnant une apparence lustrée et splendide. Le Crisper Coma boucle non-seulement les cheveux, mais il les fortifie, les embellit et les nettoie. Il est délicieusement parfumé et est certainement l'article le plus complet en ce genre jamais offert au public américain. Le Crisper Coma sera envoyé à n'importe quelle adresse, franc de port, et emballé pour 1 piastre. Adressez vos demandes à

W. L. CLARK & Co., Chimistes.
 No. 3, rue Fayette Ouest, Syracuse, N. Y.

AGRANDISSEMENT DE COMMERCE.

DANS LA

Ville de Joliette.

COIN DE LA

RUE NOTRE-DAME ET PLACE-LAVALTRIE.

MM. I. RITCHOT & FILS, tout en remerciant leurs amis et le public de l'encouragement libéral qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour, donnent avis qu'ils continueront comme par le passé leur

Commerce de Farine et Grains.

—ET DE PLUS—

Qu'ils ont ouvert un magnifique magasin,

EN GROS ET EN DÉTAIL.

De Vins et liqueurs et toutes sortes d'Épiceries.

Le tout de première qualité, qu'ils vendront aux conditions les plus libérales.

—AUSSE!—

Ils auront continuellement dans leur établissement un Boulanger et un Pâtissier pour fabriquer le Pain, les Crackers et les Biscuits de toutes sortes.

— Venez visiter notre établissement et vous serez satisfait.

I RITCHOT & FILS.

Joliette, 20 Décembre 1866.

BEAUTE!

Cheveux bouclés, bruns, noirs et de soie.

PRODUITS par l'usage du **FRISEUR DE CHEVEUX** du **PROFESSEUR DEBREUX**. Une seule application est garantie pour boucler les cheveux les plus rebelles et les plus durs des deux sexes en boucles gracieuses ou en tresses massives et magnifiques. A été en usage parmi les dandies de Paris et de Londres avec les résultats les plus admirables. Ne cause aucun dérangement à la chevelure. Prix par la maille, franc de port, et paquette, \$1. Circulaire descriptives expédiées par la maille gratis. Adressez: **BERGER SHUTTS & Co., chimistes** No. 285, rue River, Troy, N. Y., seuls agents pour les Etats-Unis.

RELIURE.



DELISLE & LEPROHON,

Ont l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs qu'ils ont ouvert une boutique de Reliure, à

JOLIETTE.

RUE ST. CHARLES BORROMÉE.

Vis-à-vis le magasin de Joseph Turcotte, marchand.

Ces messieurs exécuteront avec soin et promptitude tous les ouvrages qu'on voudra bien leur confier,

DANS TOUS LES GOUTS.

ET A DES

PRIX RÉDUITS.

N. B.—M. Delisle a travaillé dans un des plus grands établissements de ce genre, à New-York pendant treize ans, où il a acquis une expérience consommée.

Joliette, 30 Mai 1866.

EXCELSIOR! EXCELSIOR!

L'exterminateur de cheveux DE **CHASTELLAR,**

POUR ENLEVER LES CHEVEUX SUPERFLUS.

Pour les dames spécialement cet inestimable dépilatoire se recommande de lui-même comme un article presque indispensable pour la beauté féminine, s'applique aisément, ne brûle ni n'endommage la peau, mais agit directement sur les racines. Il est garanti pour faire disparaître les cheveux superflus tant sur les fronts bas que sur toute autre partie du corps, complètement et radicalement, tout en laissant la peau douce, unie et naturelle. Cet article est le seul en usage en France et le seul dépilatoire effectif en existence. Prix, 75 centimes le paquet, envoyé franc de port, à n'importe quelle adresse sur reçu de l'ordre par

BERGER SHUTTS & Co. chimistes, 285, rue River, Troy, N. Y.

S. PIQUETTE

MARCHAND.

Annonce à ses pratiques et au public en général qu'il a transporté son magasin,

A L'ANCIENNE PLACE D'AFFAIRES

DE

JAMES CRANÉ,

où il continuera, comme par le passé, son commerce de

Marchandises Sèches,

Groceries & Provisions.

DE TOUTES ESPÈCES.

Joliette, 11 avril 1867.

A VENDRE.

A L'imprimerie de la "Gazette de Joliette,"

"Calendrier Municipal & Rural,"

par **A. H. DE CAUSSIN,** Ecuyer, pour

SEED SOLS.

Atelier Typographique

DE

"LA GAZETTE DE JOLIETTE"

ON EXECUTE

A CE BUREAU,

TOUTES SORTES

D'IMPRIMES,

TELS QUE

LEVIERS,

CARTES D'AFFAIRES,

ET DE VISITES,

LETTRES FUNERAIRES,

BLANCS DE COMPTES,

BILLETS DE BANQUE

CIRCULAIRES,

AFFICHES,

PROGRAMMES,

ETC., ETC.,

En différentes Couleurs et dans les derniers goûts.

DANS LES DEUX LANGUES

BLANCS,

POUR

AVOCATS

ET POUR

NOTAIRES,

ETC., ETC.

MM. les Greffiers ainsi que MM. les Secrétares des Municipalités

trouveront aussi toutes les formules de Blancs dont ils ont besoin

Le tout imprimé sur

BON PAPIER,

et à des

PRIX TRES REDUITS

GRAND AVANTAGE

Voulez-vous avoir une

bonne récolte, achetez

du soussi-

gné, du

SUPER-PHOSPHATE DE COE,

A DES PRIX

—TRES—REDUITS,—

A VENDRE

50 Boîtes seulement.

Charles B. H. LEPROHON,

Agent.

ATTENTION !! ATTENTION !!

DIX FOUR CENT AU-DESSOUS

DU

PRIX COUTANT

Le soussigné, désirant cesser le commerce de **Marchandises Sèches** au mois de Mai prochain, est décidé de vendre tout son assortiment de **DIX** pour cent au-dessous du prix coutant.

Une remise de \$1 sera faite sur tout achat de dix piastres.

EDD. GUILBAULT & CIE

Joliette, 21 Mars 1867.